



Association Récréamômes
4 rue Françoise DOLTO
49 600 BEAUPREAU
Téléphone : 07 87 70 88 13
Mail : asso.recreamomes.alap@ville-beaupreau.com
Site internet : www.recreamomes.org

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Ce service est géré par l'Association Récréamômes et il fonctionne conformément :

- A la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable,
- Et aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après.

1 – Gestionnaire

Le service est placé sous la responsabilité et la gestion de l'Association Récréamômes.

Il s'agit d'une association loi 1901, créée en 2009 à l'initiative de parents de Beaupréau. L'association a pour unique vocation l'accueil de l'enfant et de sa famille.

Le conseil d'administration donne délégation des tâches qui lui incombent à la directrice tout en effectuant des points réguliers sur le fonctionnement et l'état des finances.

Par délégation, la directrice :

- dirige et assure le fonctionnement en adéquation avec la loi et les exigences des administrations et organismes divers,
- contrôle le respect des mesures d'hygiène et de sécurité en direction des enfants accueillis mais aussi du personnel et de toute personne fréquentant l'établissement,
- est le garant de la préparation et de l'exécution du budget sous l'autorité de l'association, - assure la gestion des archives administratives, - gère et contrôle le travail du personnel.

L'assurance « responsabilité civile » a été contractée auprès de la M.M.A 15 rue Maréchal Foch à Beaupréau. Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés et subis par l'enfant durant l'Accueil de Loisirs.

2 - Structure

Identité : Association Récréamômes
Maison de l'Enfance « Les p'tits Bellos »
4 rue Françoise Dolto
BEAUPREAU
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

Capacité d'accueil :
La capacité d'accueil est actuellement de 180 enfants.

Ouverture :

Pendant les vacances le service est ouvert de 7h00 à 19h. Il fonctionne du lundi au vendredi (des fermetures peuvent avoir lieu, elles vous sont communiquées sur les programmes).

3 – Inscription

Les programmes d'activités ainsi que la fiche d'inscription sont mis à disposition sur le site internet de l'Association et à La Maison de l'Enfance. Une information préalable est distribuée aux élèves scolarisés à Beaupréau (Commune Déléguée) et transmise aux autres familles par mail ou par courrier.

Les nouvelles familles ont la possibilité de prendre rendez-vous avec la directrice pour avoir toutes les informations nécessaires pour l'inscription.

4- Equipe d'animation

Pendant les vacances, des animateurs vacataires (BAFA ou stagiaires BAFA) sont présents pour compléter l'équipe.

Les professionnels sont chargés de l'accueil des enfants, ils veillent à leur bien-être et assurent leur sécurité. L'équipe assure la relation avec les parents, elle est à leur écoute, elle favorise le dialogue et la transmission d'informations. Elle propose des temps d'activités (grands jeux, activités manuelles...). Une partie de l'équipe a également la responsabilité de l'entretien des locaux.

La directrice est responsable du bon fonctionnement et assure la qualité du service en coopération avec l'équipe d'animation et les parents membres bénévoles de l'association.

5- Règles de fonctionnement

L'accueil de l'enfant doit s'effectuer dans une ambiance de détente. Chaque enfant doit pouvoir trouver un rythme qui lui convient : activité, jeux de société, lecture, jeux extérieurs, dessin ou ne rien faire.

Afin de prendre en compte le rythme et le besoin de chaque enfant, la structure est séparée en quatre salles

- : - Une salle pour l'accueil, les petits déjeuners
 - Une salle pour les diabolos (les Maternelles)
 - Une salle pour les menthalos (les CP/CE1)
 - Une salle pour les tropicos (les CE2/CM1/CM2) à la Maison de l'Enfance ou à la Chancellerie lorsque le nombre d'enfants est important. Le groupe peut également y aller au moment des activités (10h/12h ou 14h30/16h30).
 -

Petit déjeuner, collation et goûter :

Le matin un petit déjeuner est proposé à tous les enfants jusqu'à 8h30

ATTENTION, pour une question d'hygiène, nous demandons aux parents de ne pas toucher les denrées alimentaires. Merci de laisser les enfants faire ou l'animateur référent.

Un verre de jus de fruit ou de lait est proposé vers 9h30/10h et un goûter est offert entre 16h/16h30.

Repas :

Les repas sont servis au restaurant scolaire de l'école Saint Jean.

Le repas est facturé 2€.

En cas d'allergie, les familles devront fournir le repas de leur enfant.

Arrivées :

Nous vous demandons de sonner à l'interphone à droite de la porte.

Pour des raisons de sécurité les enfants de maternelle et CP ne doivent pas arriver tout seul. Sachez aussi que parfois nous avons des informations à vous transmettre.

Départs :

Le personnel peut confier l'enfant uniquement aux parents (non déchu du droit parental) ou à une personne autorisée à venir chercher l'enfant (indiqué sur la fiche d'inscription ou sur un papier libre). Cette personne devra être munie de sa carte d'identité. Nous tolérons le départ avec les grands frères et les grandes sœurs au minimum scolarisés au collège.

Un enfant de moins de 6 ans, même muni d'une autorisation parentale, ne pourra quitter seul l'accueil de loisirs.

Retards :

Pour des raisons de sécurité pour l'enfant et par respect pour le personnel, l'enfant ne doit plus se trouver dans la structure après 19h.

Un supplément de 5€ par enfant et par quart d'heure sera facturé pour tout retard après l'heure de fermeture.

Si aucune personne autorisée ne se présente pour récupérer l'enfant et si nous appliquons la réglementation, le professionnel avertit la gendarmerie et met en œuvre les dispositions pour faire assurer la garde de l'enfant.

Journée type à l'accueil de loisirs :

Les arrivées se font entre 7h à 9h30. Les départs ont lieu entre 17h à 19h.

- 7h / 8h30 : un petit déjeuner est servi aux enfants qui le souhaitent.
- 8h30 / 9h30 : les enfants sont en jeux libres dans leurs salles respectives.
- 9h30 : nous servons une collation (jus de fruit, lait)
- 10h / 2h : temps d'activités diverses
- 12h15 / 13h15 : repas
- 13h15 / 14h30 : Une sieste est proposée aux diabolos qui en ont besoin. Le reste du groupe se pose pour un temps calme avant de commencer l'activité.
Les menthalos et les tropicos sont en temps libre avant l'activité proposée.
- 14h30 / 16h30 : temps d'activités diverses
- 16h / 17h : goûter.
- 17h / 19h : jeux libres

Planning des présences :

Le planning de présence se fait sur les fiches d'inscription (la date butoir pour rendre les fiches d'inscription étant indiquée sur l'annexe jointe au programme et sur le site internet). Toute heure inscrite est due.

L'inscription est validée par un mail. La permanence est uniquement réservée aux modifications de planning.

Modes de règlements :

Les conditions de règlement de l'association :

- Le paiement de la facture est à régler au plus tard 20 jours après la date de facture.
- Tout retard de paiement répété entraînera l'exclusion de l'enfant.
- Le règlement peut être réalisé par prélèvement (donner un RIB lors de l'inscription), en espèces, par chèque Bancaire, par Chèques Vacances ou par CESU. Pour les Chèques Vacances et les CESU, une participation de 3% des sommes perçues le mois précédent sera facturé le mois suivant (afin de pallier aux frais d'envoi et de traitement de dossier).

6-La tarification :

Quotient	de 0 à 599	de 600 à 750	de 751 à 900	de 901 à 1100	de 1101 à 1500	1501 et +
<i>Prix horaire</i>	1.26 €	1.35 €	1.43 €	1.52 €	1.61 €	1.70 €

Remboursement : les heures d'absence et/ou de repas seront remboursées uniquement sur présentation d'un certificat médical ou d'une ordonnance.

Les tarifs sont révisables à chaque nouvelle année scolaire.

L'adhésion à l'Association est obligatoire, elle s'élève à 16 € par famille, et est valable pour les services accueil périscolaire, accueil de loisirs, et multi-accueil jusqu'au 31 août 2018.

Il est important d'informer la structure de tout changement de situation car les tarifs sont liés au quotient familial (pour information les quotients sont revus au minimum une fois par an au 1^{er} janvier).

Pour les familles allocataires CAF et MSA, ces ressources seront consultées sur le site CAFPRO ou PRO MSA. Une copie des éléments retenus pour établir la tarification des familles sera conservée par le gestionnaire. En cas d'indisponibilité de CAFPR, ou PRO MSA ou de familles non connues de ces organismes, il leur sera demandé le dernier avis d'imposition ou de non-imposition délivré par les services fiscaux et dont le gestionnaire doit garder un double.

Si les documents ne sont pas fournis dans les délais précisés lors de la demande, la participation financière sera calculée sur la base du tarif le plus haut, jusqu'à réception des documents, sans effet rétroactif.

NOS PARTENAIRES :



La Caf nous aide à hauteur de 0,53 centimes d'euros/enfant/heure.

Déclaration aux services fiscaux :

Une attestation pour la déduction « des frais de garde » vous sera transmise pour tous les enfants de moins de 7 ans.

7-Renseignements :

Urgence :

Les parents doivent indiquer à l'inscription de l'enfant, les renseignements qui permettent de les joindre rapidement en cas d'urgence : coordonnées du lieu de travail et du domicile et le nom du médecin traitant.

Tout changement pouvant intervenir en cours d'année doit être signalé dans les plus brefs délais.

En l'absence de la famille et du médecin traitant, le responsable est habilité à prendre toutes décisions utiles (S.A.M.U ou pompiers.).

A cet effet, une autorisation est contenue dans la fiche d'inscription et est signée par le représentant légal.

Fait à BEAUPREAU, le 1^{er} octobre 2018

Mme COUTANT Marion
Mme DURAND Anne-Laure
Mme NEGRIER Virginie
Mr COLINEAU Jean-Michel

Mme EARD Emilie
Directrice de l'Accueil de Loisirs

Co- présidents de l'Association Récréamômes